

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf août à 19h30, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 août 2016.

Présents : Mr GUILLERMIC André, Mme DIGUET Francette, Mr GOBIN Gilles, Mme VERDON Claudine, Mrs GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mme CAILLAUD Louissette, Mr PUAUD Christian, Mme GONNORD Catherine, Mrs VERGER Jean-Yves, LANDRY Jean-Michel, MARILLEAUD Freddy, Mmes FUZEAU Martine, ROUGER Marie-Claude, Mr DOYEN Olivier, Mme DENIS Lucie, Mr TOURRAINE France, Mme ROUSSELOT Nathalie.

Absente excusée : Mme ROUSSELARD Marie-Christine.

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

N° 038-29/08/2016 : Décisions prises par délégation du 01/01/2016 au 26/08/2016

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal des décisions prises par délégation du 01/01/2016 au 26/08/2016 :

Décision n° 2016/001 du 11/01/2016 : Réparation muret en pierre devant mairie détruit lors d'un accident de la circulation pour un coût de 480.€ H.T. soit 576.€ T.T.C. (Ent Albert Bouin COURLAY.)

Décision n° 2016/002 du 12/01/2016 : remplacement d'un module solaire Rue des Peupliers pour un coût de 1 364,30.€ H.T. soit 1 637,28.€ T.T.C. (Sté ELUMIN de HOENHEIM)

Décision n° 2016/003 du 14/01/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AP 16 et 512 située Rue de la Gâtine – pas de préemption

Décision n° 2016/004 du 15/01/2016 : Rideaux salles de classes pour un coût de 410,60 € H.T. soit .492,72 € T.T.C. (Tissuterie BRESSUIRE)

Décision n° 2016/005 du 18/01/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AP 343 et 345 située Rue du Bocage – pas de préemption

Décision n° 2016/006 du 21/01/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103AY 681 et 683 située Impasse de Beau Soleil – pas de préemption

Décision n° 2016/007 du 26/01/2016 : Acquisition de panneaux de signalisation. pour un coût de 287,83.€ H.T. soit 345,40.€ T.T.C. (Signaux Girod LA CRECHE)

Décision n° 2016/008 du 26/01/2016 : Réparation du tracteur DEUTZ . pour un coût de 1 875,92.€ H.T. soit 2 251,10 € T.T.C. (Agri Services CHANTELOUP.)

Décision n° 2016/009 du 28/01/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103AN 20 à 28 située La Vieille Cure – pas de préemption

Décision n° 2016/010 du 08/02/2016 : Acquisition et installation plan de travail sous évier école maternelle. pour un coût de 360.€ H.T. soit 432.€ T.T.C. (Body menuiseries NUEIL LES AUBIERS)

Décision n° 2016/011 du 24/02/2016 : entretien du gazon du stade de foot. pour un coût de .2 283 € H.T. soit 2 584,65 € T.T.C. (Gamm vert LA ROCHE SUR YON)

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2016

Décision n° 2016/012 du 25/02/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AN 332 située 33 Rue du Bois Martin –pas de préemption

Décision n° 2016/013 du 08/03/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103AO 436 située 68 Rue Salliard du Rivault –pas de préemption

Décision n° 2016/014 du 17/03/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AY 543, 682 et 684 située Impasse de Beau Soleil –pas de préemption

Décision n° 2016/015 du 18/03/2016 : Renouvellement site internet. pour un coût de 1 980.€ H.T. soit 2 376.€ T.T.C. (Créaprise BRESSUIRE)

Décision n° 2016/016 du 22/03/2016 : Création d'une ligne de trésorerie pour un montant de 120 000 € auprès du crédit mutuel pour une durée de 12 mois taux : 1,40% intérêts trimestriel

Décision n° 2016/017 du 22/03/2016: projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AY 288 située 18 Rue des Roches –pas de préemption

Décision n° 2016/018 du 21/04/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AP 516 et 517 située Rue de la Gâtine –pas de préemption

Décision n° 2016/019 du 21/04/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AP 513 située Rue de la Gâtine –pas de préemption

Décision n° 2016/020 du 22/04/2016 : maintenance des défibrillateurs. pour un coût de .565,65 € H.T. soit 678,78.€ T.T.C. (D-Fibrilateur de FEYZIN.)

Décision n° 2016/021 du 22/04/2016 : Coffre extérieur pour défibrillateur. pour un coût de 777,60.€ H.T. soit 933,12 € T.T.C. (D-Fibrilateur de FEYZIN.)

Décision n° 2016/022 du 22/04/2016 : Rénovation façade école primaire pour un coût de 4 494.€ H.T. soit 5 392,80.€ T.T.C. (Art Color COURLAY.)

Décision n° 2016/023 du 22/04/2016 : Renouvellement mobilier scolaire pour un coût de .1 962,79 € H.T. soit 2 355,35 € T.T.C. (DPC BRESSUIRE)

Décision n° 2016/024 du 22/04/2016 : Renouvellement mobilier salle Robert Bobin. pour un coût de 3 987,74.€ H.T. soit .4 785,29 € T.T.C. (DPC BRESSUIRE)

Décision n° 2016/025 du 22/04/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AY 664 située Le Pas au lièvre –pas de préemption

Décision n° 2016/026 du 29/04/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103AO 444 située 9 Rue des Barres –pas de préemption

Décision n° 2016/027 du 12/05/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103AP 344 et 346 située Rue du Bocage –pas de préemption

Décision n° 2016/028 du 12/05/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AY 660 située 2 Rue des Tilleuls –pas de préemption

Décision n° 2016/029 du 20/05/2016 : Pose de menuiseries vestiaires salle sport et école publique pour un coût de 2 745 € HT pour les vestiaires soit .3 294 € T.T.C. et 2 607 € H.T. pour l'école publique soit 3 128,40 € TTC (Joselon COURLAY)

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2016

Décision n° 2016/030 du 20/05/2016 : Sonorisation église pour un coût de 5 233,17.€ H.T. soit .6 279,80 € T.T.C.(Sono Live de PARTHENAY.)

Décision n° 2016/031 du 20/05/2016 : Pose d'électrovannes sur terrain foot. pour un coût de 481,12.€ H.T. soit .577,34 € T.T.C. (Guy Limoges OULMES)

Décision n° 2016/032 du 20/05/2016 : Création jachère fleuries sur certains terrains municipaux pour un coût de 148,46.€ H.T. soit 178,15.€ T.T.C. (EDP)

Décision n° 2016/033 du 20/05/2016 : Achats de plans pour fleurissement pour un coût de .167,80 € H.T. soit 184,58 € T.T.C. (Ripaud de MONCOUTANT.)

Décision n° 2016/034 du 20/05/2016 : Maître d'œuvre pour aménagement Rue de la sablière pour un coût de 8 805.€ H.T. soit 10 566.€ T.T.C. (JMC2 COMBRAND)

Décision n° 2016/035 du 20/05/2016 : Maître d'œuvre pour aménagement Impasse de la Chapelle pour un coût de 6 320.€ H.T. soit 7 584.€ T.T.C. (JMC2 COMBRAND)

Décision n° 2016/036 du 20/05/2016 : Maître d'œuvre pour aménagement Rue du Lavoir à La Laimière pour un coût de 5 400.€ H.T. soit 6 480.€ T.T.C. (JMC2 COMBRAND)

Décision n° 2016/037 du 24/05/2016: projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AN 250 située 18 Rue de la Lande –pas de préemption

Décision n° 2016/038 du 01/06/2016 : Certificat électronique pour transmission des actes . pour un coût de 337,50 € H.T. soit .405 € T.T.C. (Berger Levraut LA CHAPELLE SUR ERDRE)

Décision n° 2016/039 du 21/06/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AO 404 située 11 Bis Rue de la Poste –pas de préemption

Décision n° 2016/040 du 23/06/2016 : Achat de peinture routière pour un coût de 845,50 € H.T. soit 1 014,60.€ T.T.C. (Signaux Girod LA CRECHE)

Décision n° 2016/041 du 23/06/2016 : Achat panneaux de voirie. pour un coût de 603.€ H.T. soit 723,60 € T.T.C. (Signaux Girod LA CRECHE.)

Décision n° 2016/042 du 23/06/2016 : Maintenance annuelle de désenfumage et alarmes dans bâtiments recevant du public pour un coût de 908.€ H.T. soit 1 089,60.€ T.T.C. (Viaud d'ECHIRE)

Décision n° 2016/043 du 23/06/2016 : Acquisition de guirlandes pour un coût de 1 516,90.€ H.T. soit 1 820,28.€ T.T.C. (Décolum de TRONVILLE EN BARROIS.)

Décision n° 2016/044 du 23/06/2016 : Nettoyage des vitres pour un coût de .1 150 € H.T. soit 1 380.€ T.T.C. (BGB de BRESSUIRE)

Décision n° 2016/045 du 23/06/2016 : Travaux sur voies communales pour un coût de 20 781,88.€ H.T. soit 24 938,26.€ T.T.C. (SAS Pelletier CIRIERES.)

Décision n° 2016/046 du 24/06/2016 : Remplacement d'une soude sur le four du restaurant scolaire pour un coût de 227,19.€ H.T. soit .272,63 € T.T.C. (ABC Froid LE BOUPERE)

Décision n° 2016/047 du 24/06/2016 : entretien chaudière bois pour un coût de 904,98.€ H.T. soit 1 085,98.€ T.T.C.(Auger de BOISME)

Décision n° 2016/048 du 28/06/2016 : Entretien annuel des extincteurs pour un coût de 2 517,60.€ H.T. soit 3 021,12.€ T.T.C. (Viaud d'ECHIRE)

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2016

Décision n° 2016/049 du 28/06/2016 : Changement pompe lave-vaisselle Salle des Fêtes pour un coût de 324,76.€ H.T. soit 389,71.€ T.T.C. (SDJ Froid de THOUARS)

Décision n° 2016/050 du 28/06/2016 : Changement du groupe ventilation salle Stade pour un coût de 508,78.€ H.T. soit 610,53.€ T.T.C. (Serge SAUNIER COURLAY.)

Décision n° 2016/052 du 30/06/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AP 421 située 43 Rue du Bocage –pas de préemption

Décision n° 2016/053 du 29/06/2016 : ... Changement de vitres au stade suite à effraction pour un coût de 902.€ H.T. soit 1 082,40.€ T.T.C. (Joselon de COURLAY)

Décision n° 2016/054 du 07/07/2016 : Acquisition logiciel gestion services enfance pour un coût de 9 982.€ H.T. soit 11 583,40.€ T.T.C. (Berger Levrault de LABEGE.)

Décision n° 2016/055 du 12/07/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103AV 458 située 6 Bis Rue du Bocage –pas de préemption

Décision n° 2016/056 du 01/08/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AY 489 située 17 Rue François Joseph Texier –pas de préemption

Décision n° 2016/057 du 01/08/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AY 270 située 54 Rue de la Gâtine –pas de préemption

Décision n° 2016/058 du 03/08/2016 : Réparation express pour un coût de 283,59.€ H.T. soit 340,31€ T.T.C. (Garage Roches Neuves COURLAY .)

Décision n° 2016/059 du 03/08/2016 : Acquisition d'un micro pour l'église . pour un coût de 289.€ H.T. soit 346,80.€ T.T.C. (Sono Live de PARTHENAY)

Décision n° 2016/060 du 10/08/2016 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 Ay 616 située 6 Rue de la Benoiserie –pas de préemption

Décision n° 2016/061 du 11/08/2016 : Nettoyage du restaurant scolaire. pour un coût de 1 350.€ H.T. soit 1 620.€ T.T.C. (BGB propreté de BRESSUIRE)

Décision n° 2016/062 du 11/08/2016 : Changement joint culasse express. pour un coût de 732,82 .€ H.T. soit 879,38.€ T.T.C. (Garage des Roches Neuves COURLAY.)

N° 039-29/08/2016 : Création d'un poste à temps non complet pour le ménage des locaux scolaires et les activités périscolaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'agrandissement des locaux scolaires et périscolaires et de l'augmentation des services périscolaires notamment pour les T.A.P.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1 - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet de 18h40mn par semaine (temps de travail annualisé) pour le ménage des classes de l'école publique et l'animation des T.A.P. à compter du 01/01/2017

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2016

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois du service scolaire

SITUATION AVANT LE 1 ^{er} janvier 2017				
CATEGORIE		EFFECTIF	TEMPS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	2	Nom complet	1 poste à 30h30mn par semaine
				1 poste à 30h00mn par semaine
A.T.S.E.M. principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Complet	Temps complet
A.T.S.E.M. principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Non complet	1 poste à 22h15mn par semaine
TOTAL	C	4	1 temps complet 3 temps non complet	
SITUATION A PARTIR DU 1 ^{er} janvier 2017				
CATEGORIE		EFFECTIF	TEMPS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	3	Nom complet	1 poste à 30h30mn par semaine
				1 poste à 30h00mn par semaine
				1 poste à 18h40mn par semaine
A.T.S.E.M. principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Complet	Temps complet
A.T.S.E.M. principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Non complet	1 poste à 22h15mn par semaine
TOTAL	C	5	1 temps complet 4 temps non complet	

3 - D'inscrire au budget 2017 les crédits nécessaires.

N° 040-29/08/2016 : Création d'un poste à temps non complet pour le restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2016

fonctionnement des services. Compte tenu de l'accroissement depuis plusieurs années du nombre d'enfants déjeunant au restaurant scolaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1 - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet de 13h20mn par semaine (temps de travail annualisé) pour la confection des repas et la surveillance des enfants déjeunant au restaurant scolaire à compter du 01/01/2017

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois du service scolaire

SITUATION AVANT LE 1 ^{er} janvier 2016				
CATEGORIE		EFFECTIF	TEMPS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	3	Non complet	1 poste 22h12mn par semaine 1 poste 20h31mn par semaine 1 poste 21h30mn par semaine
TOTAL	C	3	Temps non complet	
SITUATION A PARTIR DU 1 ^{er} janvier 2016				
CATEGORIE		EFFECTIF	TEMPS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	4	Non complet	1 poste 22h12mn par semaine 1 poste 20h31mn par semaine 1 poste 21h30mn par semaine 1 poste 13h20mn par semaine
TOTAL	C	4	Temps non complet	

3 - D'inscrire au budget 2017 les crédits nécessaires.

N° 041-29/08/2016 : Autorisation de signer l'avenant n° 4 à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale passé entre la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et la commune de COURLAY

Vu les articles L5211-56, L5215-27 et L5216-7-1 du code général des collectivités territoriales

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2016

Vu l'article 28-III du code des marchés publics

Vu la délibération n° 11 du 25 février 2014 du Conseil Communautaire autorisant la signature d'une convention de mutualisation et de solidarité territoriale avec les communes membres

Vu la délibération du Conseil Municipal de COURLAY n°2014-018 autorisant la signature d'une convention de mutualisation et de solidarité territoriale avec les communes membres

Vu les délibérations n°84 et n° 153 du Conseil Communautaire en date du 21 avril et du 5 juillet 2016 modifiant le tarif des prestations

Vu les conventions et avenants correspondants

Considérant la nécessité de modifier le mode de règlement des prestations

Il est proposé la signature d'un avenant à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale conclue entre la communauté d'agglomération et la commune afin de modifier les tarifs des prestations des services d'accueil et des prestations de soutien logistique comme suit :

- Tarif prestation n° 1 et 2 : 1 € par habitant* par an avec un minimum de 150 €
(*) population municipale
- Les tarifs de la prestation n° 3 relatif aux formations sécurité et prévention des risques professionnels demeurent inchangés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la modification du tarif des prestations telle que définie ci-dessus ainsi que l'avenant à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale passée entre la communauté d'agglomération et la commune à compter de 2016
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tous documents nécessaires.

N° 042-29/08/2016 : Rapport d'activités de l'agglô2B pour l'année 2015

Monsieur le Maire donne présentation au Conseil Municipal du rapport d'activités 2015 de l'agglomération du Bocage Bressuirais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- prend acte du contenu de cet exposé.

La séance du conseil municipal du 29 août 2016 comporte 5 délibérations numérotée 038-29/08/2016 à 042-29/08/2016.